1er ex

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 6 de MARS 1974 DLP 28-3-74 731305 TOUS DEPARTEMENTS.......... p. 1

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les projections d'ascospores sont de plus en plus nombreuses et le développement de la végétation, du fait des températures élevées, a fait apparaître de nouvelles surfaces, non protégées depuis le dernier traitement. En conséquence:

- dans les vergers des départements de la Loire Atlantique (sauf le Nord), du Maine et Loire, de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.
- dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer également un traitement dès réception de cette note.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont également de plus en plus nombreuses et la végétation, très active, a pu diminuer considérablement l'efficacité du dernier traitement. En conséquence:

- dans les vergers des départements de la Loire Atlantique (sauf le Nord), du Maine et Loire, de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer un traitement à la fin de la semaine en cours sur toutes les variétés traitées conformément à la note du 19 Mars. Sur les variétés à débourrement plus tardif, intervenir au fur et à mesure qu'elles atteignent le stade C3 D (bourgeons éclatés et apparition du sommet des inflorescences.
- dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer le traitement conseillé dans le bulletin du 19 mars, partout où il n'a pas encore été réalisé. Intervenir, dès ce stade, sur les variétés à débourrement plus tardif.

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions climatiques sont, depuis quelques jours, extrêmement favorables à la formation des germes infectieux. En conséquence, sur toutes les variétés sensibles et particulièrement sur celles attaquées en 1973, il y a lieu d'ajouter un produit actif contre l'oïdium, à la bouillie anti-tavelure.

PUCERONS - Des pucerons ont déjà été observés sur poiriers et pommiers. Surveiller la végétation et, en cas de présence de ces insectes, ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Les projections d'ascospores sont commencées. En conséquence, effectuer un premier traitement.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que, pour éviter l'intoxication des abeilles, un certain nombre de précautions doivent être respectées, en particulier:

- éviter dans la mesure du possible d'intervenir pendant la floraison des arbres
- en cas d'intervention pendant la floraison, n'utiliser que des produits non toxiques pour les abeilles
- éviter d'intervenir, même en dehors des périodes de floraison, pendant les heures de butinage
- détruire, avant les traitements insecticides, toutes les plantes mellifères qui pourraient se trouver sous les arbres traités.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"
J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 26 MARS 1974

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

12